

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALEMINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### Déplacements de M. le Recteur dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif

**Collège Georges Lapierre à Lormont**  
**Jeudi 11 octobre 2007 à 16h00**

**Collège Kléber Thoueilles à Monsempron-Libos (47)**  
**Jeudi 25 octobre à 15h00.**

Rectorat

Chargée de communication

Contact :  
Marion BOILEVINTéléphone  
05.57.57.38.30Télécopie  
05.57.57.87.78

Courriel

chargcom@ac-  
bordeaux.fr5, rue Joseph  
de Carayon-Latour  
BP 935  
33060 Bordeaux Cedex

#### Le dispositif « accompagnement éducatif » au Collège Georges Lapierre à Lormont (Gironde) :

A l'occasion de la rentrée scolaire 2007, le collège met en place à compter du 1<sup>er</sup> octobre des études encadrées ainsi que des activités diverses les lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 17h45 :

- **Les études encadrées** : assurées par des professeurs et des assistants pédagogiques, elles permettent aux élèves volontaires et motivés de travailler et de bénéficier d'un soutien dans de bonnes conditions.
- **Les ateliers** : informatique/Internet, théâtre (un spectacle sera proposé début mai), atelier artistique, activités sportives...

#### Le dispositif « accompagnement éducatif » au Collège Kléber Thoueilles de Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne)

Depuis plusieurs années, le collège propose des animations aux élèves (le jeudi après-midi entre 15h00 et 17h00). Ces activités se déclinent de la façon suivante :

- **pratique sportive** : rugby, judo ;
- **pratique culturelle et artistique** : club de chant (création de musiques et de textes avec des artistes locaux), atelier d'arts plastiques ;
- **pratique scientifique** : atelier scientifique SVT en relation directe avec des professionnels et à la clé une participation à Exposciences Bordeaux ainsi qu'à une manifestation organisée en Allemagne en lien avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

30% des élèves du collège choisissent de prendre part à l'une de ces activités. Cette année, le nouveau dispositif mis en place concernera principalement l'aide aux devoirs et aux leçons entre 17h00 et 19h00.

#### • Le dispositif d'accompagnement éducatif : qu'est ce que c'est ?

Afin de favoriser la réussite de tous, il est demandé aux collèges de mettre en place un "accompagnement éducatif" hors temps scolaire. Destiné à partir de la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et, notamment, des réseaux "ambition réussite", ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées.

Cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. L'organisation de cet accompagnement éducatif répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves.

Cet accompagnement sera offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement. Il doit proposer, sans être limitatif, trois domaines éducatifs également essentiels à un parcours de réussite :

- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- la pratique sportive ;
- la pratique artistique et culturelle.